



**Décision n° 2012/03-06 relative à l'habilitation de
l'École catholique d'arts et métiers de Lyon
(ECAM Lyon)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

D : habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par l'École catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon)
- Vu le rapport établi par Noël Clavelloux (rapporteur principal), Paul Gaillard (membre de la CTI) et Jean-Michel Maillet (expert), et présenté lors de la séance plénière du 13 mars 2012.

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'ECAM Lyon fait partie du groupe ECAM, créé en 2004, qui comprend aussi l'EPMI à Cergy, l'école Louis de Broglie à Rennes, et plus récemment l'ECAM Strasbourg Europe. Elle est issue de l'École d'Arts et Métiers Saint Jean Baptiste de la Salle créée en 1900, puis transférée à Erquelinnes au début de la première Guerre Mondiale et installée à Lyon depuis le début de la seconde Guerre (1940). Elle est habilitée par la Commission des titres d'Ingénieurs depuis 1946.

Elle a été habilitée en février 2009 pour 6 ans à délivrer les 2 titres d'ingénieur suivants :

- ✧ *Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon*, au titre de la formation initiale sous statut étudiant. Le flux annuel de diplômés est de 114.
- ✧ *Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon*, en partenariat avec l'ITII de Lyon, au titre de la formation initiale sous statut apprenti et de la formation continue. Cette spécialité existe depuis 20 ans, l'ECAM a donc une bonne expérience en formation par apprentissage. Le flux annuel de diplômés de cette spécialité est de 56.

En 2011, l'ECAM Lyon a délivré 172 diplômes d'ingénieur.

L'École Centrale de Lyon et l'ECAM s'associent pour développer, en région Rhône-Alpes, une nouvelle offre de formation par alternance dans le domaine de la production d'énergie, pour des promotions de 24 élèves dans chaque école (voir avis N° 2012/03-05).

L'objet de la demande de l'ECAM est l'habilitation d'une nouvelle spécialité dans le domaine de l'énergie, par apprentissage et en formation continue.

1/ Spécialité Énergie

Cette formation a pour objectif la préparation d'apprentis ou de stagiaires, à leurs futures responsabilités d'ingénieur dans le domaine de la production d'énergie. Les formations sont centrées sur les installations de production d'énergie au sens large : centrales thermiques, barrages hydroélectriques, éoliennes, géothermie, biomasse, solaire, photovoltaïque.

Les caractéristiques générales de la formation sont :

- une formation par alternance 2 semaines en école/3 semaines en entreprise,
- 1800 heures de formation académique pour les apprentis et 170+1400 pour les élèves en formation continue.

Les compétences visées pour les ingénieurs sont de :

- garantir la production et le transport de l'énergie,
- assurer la surveillance et la conduite des unités de production et la maintenance,
- contribuer à l'amélioration des installations,
- contribuer à la sûreté et à la garantie de la sécurité,
- gérer les enjeux stratégiques et les exigences technico-économiques,
- animer et coordonner des équipes et gérer des projets.

2/ Évolution de l'école

Le projet est élaboré avec les industriels locaux qui ont fait part de leurs besoins et des compétences requises. Le programme pédagogique a été élaboré en commun par l'ECAM et l'ECL, en coordination avec les organismes partenaires (ITII et AFPI).

3/ Synthèse de l'évaluation

Les **points forts** de l'ECAM Lyon, notamment pour l'apprentissage, sont :

- la qualité de l'accueil des apprentis et stagiaires,
- de bons outils pédagogiques,
- la qualité du corps enseignant,
- une formation adaptée au profil visé d'ingénieur de terrain,
- un rythme d'alternance adapté.

Les **points à améliorer** :

- revoir la répartition des cours d'Anglais,
- revoir la communication sur les changements de planning, sur les notes et sur les rattrapages.

La CTI note que si des échanges avec les élèves sous statut d'étudiant sont organisés ; il reste à développer l'intégration des apprentis dans l'école.

En conséquence la CTI **décide l'habilitation** de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon) pour **une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2012, à délivrer le titre suivant :

- ✧ *Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon, spécialité Énergie, en partenariat avec l'ITII de Lyon, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

La formation est plus particulièrement orientée vers la gestion et la maintenance des installations.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes (en grande part communes avec celles pour la formation proposée par l'EC de Lyon) :

- améliorer la communication interne avec les étudiants,
- veiller à adapter les cours d'anglais aux besoins des élèves,
- veiller à la qualité des stages à l'étranger,
- mieux intégrer les apprentis dans l'école (étudiants, anciens élèves),
- veiller à ce que l'accompagnement par les anciens élèves ne remplace pas le tutorat,
- veiller à ce que l'assurance de la qualité de l'ensemble de l'enseignement soit faite par l'école,
- veiller à la sensibilisation des élèves pour l'innovation,
- insister dans les formations humaines et sociales (SHS) sur l'autonomie, l'initiative personnelle, la capacité de leadership et d'adaptation tout au long de la vie professionnelle,
- bien préparer les élèves à l'ouverture internationale.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2012.

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

Le président



Bernard REMAUD